



Mairie d'AUBY
**Lancement Transport en autocar intra
et extra muros**
Décision n° 2025/151/MP

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250918-DD_2025_151-AR



Publié le 22 septembre 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire n°6245;

Considérant le dossier de consultation relatif au marché "Transport en autocar intra et extra muros" établi par le Service marchés public

Considérant que ce marché est divisé en :

- * Lot 1 - Transport intra-muros, dont le montant limite de commande annuel s'élève à 65 000.00 € HT;
- * Lot 2 - Divers transport, dont le montant limite de commande annuel s'élève à 85.000,00 € HT ;
- * Lot 3 - Voyage en France et à l'étranger, dont le montant limite de commande annuel s'élève à 30.000,00 € HT ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 180 000.00 € HT;

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin ;

Le Maire,

Décide

Article 1

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché "Transport en autocar intra et extra muros", établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national

Mairie d'AUBY
Lancement Transport en autocar intra
et extra muros
Décision n° 2025/151/MP

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250918-DD_2025_151-AR

S'LO

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le

Bernard CZECH,

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 18 septembre 2025